

Règlement d'appel à candidature

Services d'ingénierie navale pour la conception et le suivi de la construction du navire de recherche pour la région Pacifique et Antarctique Michel Rocard

N°251000208

Date et heure limite de remise des candidatures : 04/11/2025 à 17h00 (fuseau horaire de Paris)

IFREMER

1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

Procédure avec négociation en application de l'article L2124-3 du code de la commande publique

Table des matières

1. Présentation de l'Ifremer	4
1.1. Présentation de l'Ifremer.....	4
2. Présentation du Projet	4
3. Cadre de la consultation	5
3.1. Justification du recours à la procédure avec négociation	5
3.2. Allotissement.....	5
3.3. Variante	5
3.4. Groupement	5
3.5. Sous-traitance.....	6
4. Conditions relatives au contrat	6
4.1. Type de marché	6
4.2. Classification CPV	6
4.3. CCAG applicable	6
4.4. Phases techniques	7
4.5. Forme du marché	7
4.6. Montant du marché.....	7
4.7. Durée de validité du marché	7
4.8. Prestations supplémentaire éventuelles.....	7
4.9. Variantes	7
5. Déroulement de la procédure avec négociation	7
5.1. Phase candidature.....	8
5.2. Phase Offre	8
6. Dossier de consultation des entreprises – phase candidature	9
6.1. Composition du dossier de consultation.....	9
6.2. Modalité de retrait et de dépôt du dossier de candidature – PHASE CANDIDATURE	9
6.3. Condition de participation	11
6.4. Conflit d'intérêt	11
6.5. Signature.....	11
7. Contenu de la candidature	12
8. Critère de jugement des candidatures	13
9. Critère de jugement des offres	14
10. Confidentialité	15

11. Renseignements complémentaires.....	15
12. Planning prévisionnel	15

1. Présentation de l'Ifremer

1.1. Présentation de l'Ifremer

L'Ifremer est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle conjointe des ministères français de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses objectifs sont les suivants :

- Connaître, évaluer et valoriser les ressources de la mer et contribuer à leur durabilité,
- Améliorer la surveillance et la protection, faire évoluer les pratiques de prévision et les méthodes de préservation du milieu marin,
- Favoriser le développement des activités maritimes.

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer se concentre sur les domaines suivants :

- la recherche,
- l'expertise d'intérêt public - surveillance du littoral et sécurité sanitaire des produits de la mer,
- la mise à disposition de moyens - flotte océanographique et développement technologique,
- la sous-traitance à des entreprises et la communication.

Quelques chiffres concernant l'Ifremer :

- 1 500 personnes, 2 000 si l'on inclut les filiales et les laboratoires partenaires,
- Budget annuel d'environ 213 millions d'euros (hors transactions internes),
- 30 sites en France métropolitaine et outre-mer.

L'Ifremer est responsable de la flotte océanographique française depuis 2018. La flotte océanographique française comprend plusieurs navires de surface (4 navires hauturiers, 2 navires semi-hauturiers et 5 navires côtiers), des véhicules sous-marins habités et autonomes, ainsi que des systèmes sous-marins (équipements sismiques marins, systèmes de carottage, etc.).

2. Présentation du Projet

Le présent marché a pour objet des services d'ingénierie navale pour la conception et le suivi de la construction du navire de recherche pour la région Pacifique et Antarctique Michel Rocard.

Il s'agira essentiellement de fournir une assistance technique à l'Ifremer pour le nouveau navire Michel Rocard.

Le Navire Régional Pacifique Antarctique sera un navire de 65-70 m, embarquant jusqu'à 21 sédentaires et scientifiques et 18 marins. Il pourra assurer du travail à la mer 24h/24. Ce navire sera un navire pluridisciplinaire permettant aussi bien des campagnes de géosciences marines, physique des océans, évaluation et recherche halieutique, que des campagnes de mise œuvre des technologies marines ou d'enseignement. Ses zones de travail seront principalement le Pacifique Ouest et l'Antarctique de l'Est.

Dans ce contexte, l'Ifremer aura besoin d'une assistance pour réaliser notamment les tâches suivantes :

- Les études de design, y compris l'étude de l'intégration de solutions véliques,
- Les études de conception préliminaire et la rédaction du dossier contractuel pour le chantier naval,
- Le suivi du processus d'appel d'offres du chantier naval,
- Le suivi technique du chantier naval pendant la construction du navire.

3. Cadre de la consultation

3.1. Justification du recours à la procédure avec négociation

En application de l'article R. 2124-3 1° et 4° du Code de la commande publique, il est possible de recourir à la procédure avec négociation lorsque le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles et que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent. Les prestations d'ingénierie du présent marché, ne sont pas des prestations d'ingénierie standards. Elles devront être adaptées aux spécificités du navire à construire. Le titulaire du présent marché devra notamment prendre en compte le fait que le navire naviguera dans l'Océan Pacifique et en Antarctique. En outre, le présent marché prévoit des prestations d'ingénierie d'assistance à l'Ifremer de la phase design à la réception du navire par l'Ifremer. Cela implique un montage juridique et financier complexe avec notamment la définition de phases techniques et l'exécution de prestations variables dans chacune de ces phases en fonction de l'avancement du projet de construction.

3.2. Allotissement

L'article L2113-11 2° du Code de la commande publique prévoit que la passation d'un marché unique est possible lorsque la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Le présent marché répond à cette dérogation.

Le présent marché n'est donc pas alloti.

3.3. Variante

Les variantes sont interdites.

3.4. Groupement

Le marché sera attribué :

- Soit à une entreprise individuelle,
- Soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur candidature sous forme de groupement :

- Un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire ;
- En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement ;
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres (non mandataire) d'un ou plusieurs groupements : OUI
- En qualité de membres de plusieurs groupements : OUI

3.5. Sous-traitance

Le candidat devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt d'offre par le biais du formulaire DC4 fourni par l'Ifremer.

Chaque sous-traitant renseigne un formulaire DC4. Le candidat devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros T.T.C.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant en qualité de sous-traitant : oui

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Type de marché

Le marché objet de la présente consultation est un marché de service.

4.2. Classification CPV

Les classifications principales conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 71241000-9, Etudesde faisabilité, service de conseil, analyse.

4.3. CCAG applicable

Le présent marché fera référence au Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

4.4. Phases techniques

Le présent marché est composé de plusieurs parties techniques (phases techniques) à exécuter distinctement. L'acheteur peut décider, au terme de chacune de ces parties, de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas poursuivre l'exécution des prestations. Si la demande émane du titulaire, cela ne l'autorise pas pour autant à arrêter les prestations. Cette décision revient en dernier lieu à l'acheteur.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

4.5. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bon de commande en application des articles L2125-1 et R. 2162-2 du Code de la commande publique.

4.6. Montant du marché

Conformément à l'article R2162-4 du Code de la commande publique l'accord-cadre est passé avec les montants maximum et minimum suivants sur toute la durée du marché :

Montant minimum : 0 € HT

Montant maximum sur toute la durée du marché : 1 000 000 € HT

4.7. Durée de validité du marché

La durée de validité du contrat court à compter de la date de sa notification jusqu'à la date de fin de la garantie contractuelle de la construction du navire.

La durée de validité est ainsi estimée à 6 ans.

4.8. Prestations supplémentaire éventuelles

Le présent marché ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles.

4.9. Variantes

Les variantes sont interdites.

5. Déroulement de la procédure avec négociation

La procédure se déroule en deux phases :

- Dans un premier temps, une phase de candidatures,
- Dans un second temps, une phase d'offres.

5.1. Phase candidature

L'Ifremer examine les candidatures et sélectionne les candidats admis à participer à la phase offre de la procédure avec négociation.

L'Ifremer exclura de la procédure :

- Les dossiers arrivés hors délais,
- Un candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner,
- Les dossiers qui ne respectent pas le formalisme imposé par la consultation,
- Un candidat ne satisfaisant pas aux conditions de participation fixées par le pouvoir adjudicateur ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Le nombre de candidats admis à participer à la phase offres est fixé à TROIS (3). En cas d'insuffisance de candidatures, le nombre des candidats admis pourra être minoré, un seul candidat pourra alors être suffisant pour entamer la phase des offres. Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

5.2. Phase Offre

Les candidats sélectionnés seront simultanément invités, par écrit, à participer à la phase offres.

L'invitation à participer à la phase offre comportera au moins la lettre d'invitation à remettre une offre.

L'Ifremer se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations si une offre est notifiable en l'état. En revanche, si l'Ifremer entame des négociations, celles-ci se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Les candidats seront consultés et entendus dans des conditions de stricte égalité.
- L'Ifremer pourra demander à chacun des candidats admis aux négociations de compléter, de préciser, voire de modifier sa proposition sans pour autant que lesdits compléments, précisions ou modifications soient substantiels par rapport à l'offre initiale du candidat. La procédure de négociation peut se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution indiqués dans l'Article 9 ci-dessous. L'Ifremer se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats à chaque offre. En cas d'insuffisance de soumissionnaires, le nombre des soumissionnaires admis pourra être minoré, un seul soumissionnaire pourra alors être suffisant pour entamer la phase de remise de la deuxième offre. Les soumissionnaires non retenus à l'issue de chaque phase seront informés de la décision les concernant. Ces soumissionnaires ne pourront plus remettre d'offres.

- Il est également précisé que :

- Au cours de la ou des négociation(s), l'Ifremer négocie avec les candidats retenus le contenu de leur offre ainsi que tous les aspects du marché, aussi bien fonctionnels, techniques, méthodologiques, juridiques que financiers, à l'exception des exigences minimales et des critères de sélection des offres.

- L'Ifremer s'interdit de communiquer aux autres candidats des solutions ou informations confidentielles communiquées comme telles par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l'accord de celui-ci (il appartiendra aux candidats de préciser les éléments de leur proposition qui relèvent de la confidentialité) ;

- Les négociations se dérouleront dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et du respect du secret industriel et commercial.

Au cours de la période de négociations, des rencontres sont prévues avec chaque candidat encore en lice.

Des échanges au moyen de la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) s'en suivront.

Dès lors qu'il estime que la discussion est arrivée à son terme, le coordonnateur du groupement en informe les soumissionnaires encore en lice.

Le coordonnateur invite les candidats encore en lice à remettre leur offre finale sur la base des négociations. L'invitation à remettre leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation PLACE, comportera au moins la date et l'heure limite de réception de ces offres, l'adresse à laquelle elles seront transmises et l'indication de l'obligation de remettre à minima un acte d'engagement.

6. Dossier de consultation des entreprises – phase candidature

6.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation se compose des documents suivants :

- Règlement de l'appel à candidatures (RAC), en français avec une traduction en anglais,
- Le programme fonctionnel préliminaire en anglais,
- Annexe 1 : DC1 en français avec une traduction en anglais,
- Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur, en français et en anglais
- Annexe 3 : Cadre de réponse, en anglais,

Pour les documents transmis en français et en anglais, seule la version française fait foi.

Les candidats peuvent soumettre leur dossier de candidature en français ou en anglais.

6.2. Modalité de retrait et de dépôt du dossier de candidature – PHASE CANDIDATURE

Les offres papier sont interdites.

Le candidat doit transmettre **SON OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .docx, .xlsx, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB) ou sur support papier. Si le candidat choisit le support papier, il devra envoyer sa copie exclusivement sous ce format.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

--

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Par courrier recommandé avec A.R. à :
IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

6.3. Condition de participation

Le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L2141-5 et L.2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique. Le candidat respecte les obligations du code du travail définie aux articles L.5212-1 à L. 5212-11.

En application de l'article L. 2153-1 du code de la commande publique, les candidats devront être ressortissant d'un Etat partie à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) ou un autre accord international équivalent auquel l'Union européenne est partie.

6.4. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir le Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

6.5. Signature

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- Soit le représentant légal du candidat,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

7. Contenu de la candidature

Les candidatures peuvent être présentées en français ou en anglais.

Le candidat (co-traitant/sous-traitant) fournit obligatoirement les documents suivants :

Situation propre aux opérateurs économiques :	Document à compléter
1- Lettre de candidature indiquant si l'entreprise candidate au marché se présente seule ou en groupement d'entreprise formulaire. Le document est disponible en annexe n°1 au règlement d'appel à candidature ou sur le lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat	Annexe 1
2- Justificatif de la qualité du signataire ou délégation de pouvoir identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société. En cas de groupement, le mandataire fournit un justificatif d'habilitation à engager le groupement . Ces documents ne sont pas obligatoires au stade de la candidature. A défaut de transmission, ces documents devront être obligatoirement transmis lors de l'attribution du marché.	A fournir par le candidat
3- La déclaration sur l'honneur ci-joint à signer (voir annexe 2 au présent règlement d'appel à candidature) ;	Annexe 2
4- Si le candidat est en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.	A fournir par le candidat
5- Présentation générale de la société	A fournir par le candidat
6- Fichier de réponse	Annexe 3

Les membres du groupement et les sous-traitants doivent également transmettre les informations relatives à leurs capacités financière, professionnelle et technique.

Document unique de marché européen

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en utilisant le site mis en place par l'Etat Français <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ou via le Service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espdl>.

Informations disponibles en ligne

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous

8. Critère de jugement des candidatures

Les candidatures seront évaluées sur la base du dossier de candidature (voir annexe 3) et des documents listés à l'article 7 ci-avant.

Afin de sélectionner les 3 candidats admis à soumettre une offre, l'Ifremer analysera les candidatures et établira un classement sur la base des critères de sélection suivants :

Organisation interne	Procédures de qualité et de contrôle	3
	Certification ISO 9001 ou équivalente	2
Gestion de projet	Méthodologie de gestion de projet	9
	CV détaillés des membres clés de l'équipe	8
	Communication et reporting	6
	Outils de planification et de suivi	4
	Plan de maintien et de développement des compétences sur la durée du contrat	3

Références techniques	Navires scientifiques (jusqu'à cinq références des dix dernières années)	18
	Navire polaire (classe minimum PC6)	9
	Propulsion vélique	8
	Complexité technique et innovation des solutions sur projets précédents	6
	Respect des délais et des budgets sur projets précédents	6
Ressources techniques	Logiciels spécifiques	3
	Partenariats techniques ou sous-traitants identifiés pour compétences manquantes	5
Expérience en marchés publics	Connaissance des marchés publics français/européens	5
Stabilité financière	Chiffre d'affaires des 3 dernières années	2,5
	Assurance responsabilité civile professionnelle	2,5

Chaque sous-critère sera évalué avec une note allant de 0 à 5 (de insuffisant à excellent). Cette note sera multipliée par le poids du sous-critère. Tous les points seront ensuite additionnés pour obtenir une note finale sur un maximum de 500 points.

Les offres obtenant une note inférieure à 3/5 sur un critère mis en évidence en rouge seront considérées comme non conformes.

A l'issue de la phase de sélection des candidatures, **TROIS (3) candidatures seront retenues**. En cas d'insuffisance de candidatures, le nombre des candidats admis pourra être minoré, un seul candidat pourra alors être suffisant pour entamer la phase des offres. Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

En cas d'égalité des notes, l'Ifremer retient le candidat avec la meilleure note au critère référence.

9. Critère de jugement des offres

L'Ifremer retiendra l'offre la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 45% de la note finale ;
- Le critère valeur technique : 45% de la note finale
- Le critère environnemental : 10 % de la note finale.

Les critères d'évaluation complets sont détaillés dans le dossier de consultation, qui sera mis à disposition après la phase de candidature.

À l'issue de la procédure de sélection, une (1) offre sera retenue.

10. Confidentialité

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas communiquer avec une autre personne que ce dernier, sans son autorisation préalable.

11. Renseignements complémentaires

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, les candidats doivent obligatoirement poser leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats transmettent impérativement leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr / 02 98 22 46 96

12. Planning prévisionnel

Publication AAPC	03/10/2025
Remise des candidatures	04/11/2025
Sélection des candidatures.	novembre 2025
Envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à participer à la phase offres (avec le DCE)	novembre 2025
Envoi du DCE avec le CCTP	novembre 2025
Date limite de réception des premières offres	décembre 2025
Négociations	janvier 2026
Remise des offres finales	janvier-février 2026
Attribution des marchés	février 2026

Ce planning n'est pas définitif et pourra être amené à évoluer.